

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19303701



Déposé 21-01-2019

Greffe

 N° d'entreprise : 0718921834

Dénomination

(en entier): HOT PRICE

(en abrégé):

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège: Rue Heyvaert 133

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

HOT PRICE

SCS (Société en Commandite Simple)

Rue Heyvaert 133 1080 Bruxelles
OBJET DE L'ACTE: CONSTITUTION

1/ Monsieur Afridi Mohammad Irfan né 15/02/1985 à khyber Agency Nationalité Pakistan domicilié wielendaalstraat 10/1 9660 Brakel .NN :85.02.15-497.76

2.Monsieur KANAK VALERIU né le 15/12/1964 à Pietrosita(Romania) domicilié **Boulevard Poincaré 6/3** 1070 Anderlecht (NN :64.12.15-691.93)

3.Ur rehman Mujeeb né 02/03/1992 à Khiber agency Nationalité pakistan. domicilié **artesiestraat 64 1000 Bruxelles**

Lesquels comparants déclarent par la présente, former entre eux une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit :

DENOMINATION

La société est une commandite simple dénommée « HOT PRICE

. SIEGE

Le siège social est établi à Rue Heyvaert 133 1080 Bruxelles

. Il peut être transféré partout en Belgique par simple décision du gérant.

. OBJET

La Société a pour objet, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit, en Belgique ou à l'étranger :

Activité Principale : supermarché, d'épiceries, de night-shop, tabac shop, en ce compris l'achat, la vente en gros demi-gros et détail Teleboutique .internet shop

Colli services .transport livraison'exploitation et la gestion de, le courtage, l'importation, alimentation general.l'exportation, la location, la conception, la fabrication, la réparation, la transformation, l'exploitation, la distribution, l'édition, le placement de tous produits directement ou indirectement liés à l'alimentation générale, aux boissons alcoolisées ou non, aux liqueurs et aux produits de tabacs ;Salon de Coiffure ; Soins de beauté L'exploitation d'un salon de coiffure, esthétique, pédicure, Esthetique

Achat, Vente, location d'immeuble et d'appartement (REAL ESTATE),

L'exploitation, la gestion de magasin de vêtements en ce compris l'achat, la vente, l'import, l'export en gros, demi-gros et détail de tous produits de textile, tissus, cuir, vêtement pour homme, pour dames, enfants, articles et accessoire de couture :

L'exploitation, la gestion de magasin d'article de sport en ce compris l'achat, la vente en gros demi-gros et détail de tous les produits relatifs au sport ;

La création, l'aménagement, l'agencement, l'installation, l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance, et l'exploitation d'établissement de type Horeca comme, sans que cette liste soit limitative :

Réservé au Moniteur belge



Volet B - suite

-Les restaurants, les débits de boissons, les salons de consommation, les snack-bars, les salons de thé, les cafétérias, les cafés, les estaminets, les tavernes, les bars, les friteries, les pizzerias des hôtels, les motels, les maisons de logements ;

L'exploitation, et la gestion de service traiteur, la préparation et la commercialisation de tous plats à emporter, etc.

La gestion et l'exploitation de pompes à essences et la vente de carburants, lubrifiants et dérivés ; Salon de Coiffure ; Soins de beauté

L'exploitation et la gestion de <<Car Wash>> en ce compris le nettoyage de tous véhicules (camions, voitures,.....)

L'abattage, la découpe la transformation de bois.

L'exploitation et la gestion de salons lavoir.

L'exploitation, la gestion de librairie, des cabines téléphonique, de services photocopies et services en tout genre et la vente de bijoux de fantaisie.

L'achat, la vente en gros et en demi-gros et détail, l'importation, l'exportation DVD, cd, et tout matériel informatique.

Cette énonciation n'est pas limitative, mais simplement exemplative.

La société peut d'une façon générale faire en Belgique et à l'étranger tous actes, transaction ou opérations commerciales, industrielles, financière, mobilière ou immobilières se rapportant, indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Ces diverses activités seront autorisées si les accès à la profession nécessaires sont octroyés et respectés. Elle peut s'intéresser par voie de souscription, de participation, d'acquisition, de cession, d'apport ou de fusion ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, belges ou étrangères, crées ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sein, ou de nature à favoriser son entreprise, à lui procurer des matières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

. CAPITAL

Le capital s'élève à 1000 euros (mille euros), à apporter come suit :

Le capital sociale intégrale est constitué de 100(cent) actions, entièrement souscrites.

Le capital social intégral sera libéré en espèce.

. CESSION DES PARTS

Ont souscrit les membres fondateurs suivants :

Afridi Mohammad Irfan 90 parts sociales Monsieur KANAK VALERIU 05 parts sociales Ur rehman Mujeeb 05 parts sociales

Les parts sociales sont nominatives inaccessibles aux tiers, elles sont cessibles entre associés moyennant l'approbation de l'assemblée générale. Celle-ci est également compétente pour statuer sur toute demande d'admission ou de démission.

. EXERCICE - ASSEMBLEE GENERALE

. L'assemblée générale annuelle se tient le 2ème Vendredi du mois de juin de chaque année à 18heures au siège de la société.

NOMINATION DU GERANT

Est nommé(e) gérants, pour durée illimitée,

1/ Monsieur Afridi Mohammad Irfan né 15/02/1985 à khyber agency Nationalité Pakistan domicilié wielendaalstraat 10/1 9660 Brakel .NN :85.02.15-497.76

2.Monsieur KANAK VALERIU né le 15/12/1964 à Pietrosita(Romania) domicilié **Boulevard Poincaré 6/3** 1070 Anderlecht (NN :64.12.15-691.93)

Lecture faite, tous les comparants ont signé.

Monsieur Afridi Mohammad Irfan

Monsieur KANAK VALERIU

Ur rehman Mujeeb

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature